



**SNCD - INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2019 / 10 – 22 MAI 2019

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPN n°3 du 15 mai 2019 - Postes offerts en enquête aux IR2/IR3	5 PAGES

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Un nombre très limité de candidatures, comme déjà constaté lors des CAPC précédentes de même configuration.
- ⇒ Une proportion importante de postes à profil (la moitié des postes offerts à l'enquête).
- ⇒ Les postes de CSDS encadrant une TGU ou une GU, majoritairement non pourvus.

La CAPN n°3, en formations IR1/IR2 et IR2/IR3, a siégé le 15 mai 2019, sous la présidence de M. DECANter, chef du bureau RH3, assisté de ses collaborateurs.

L'USD FO, seule organisation à avoir des élus dans tous les grades d'IR, était représentée par François ALBINI (DR Amiens) et Véronique STACKLER (DR Strasbourg) pour les IR1, Françoise PETIT (DI Bretagne Pays de la Loire) et Marie Christine BRUN (DR Roissy Voyageurs) pour les IR2, Sébastien RUAULT (DR Bretagne) pour les IR3.

Les autres organisations syndicales représentées dans ces formations sont la CFDT (1 siège en IR2) et Solidaires Douanes (1 siège en IR3).

**Calendrier :** Cette CAPN était la dernière du semestre concernant les postes de chef de service offerts aux IR2/IR3 sans promotion, la troisième et dernière CAPC de l'année 2019 sur ce sujet se tiendra vers le mois d'octobre.

D'ici là, certains postes restés vacants sont susceptibles d'être proposés en accession au grade d'IR3 par tableau d'avancement (CAPN le 3 juillet 2019).

\*\*\*\*\*

## ELEMENTS STATISTIQUES

- 24 postes offerts dont 3 postes outre mer : en bureau de douane, en division, en administration générale, en service Viti-Ci, en Direction à compétence nationale (SNDJ et DNGCD) et CSDS encadrant une GU ou une TGU ;
- 13 postes « à profil », accompagnés d'une fiche de poste ;
- 5 candidats du grade d'IR2 ;
- 15 candidats du grade d'IR3 ;
- 10 mouvements prononcés (3 concernant des IR2 et 7 concernant des IR3) ;
- 14 postes non pourvus : absence totale de candidatures, pas de proposition de l'administration.

**Rappel :** les candidats aux postes « à profil » accompagnés d'une fiche de poste doivent obligatoirement se rapprocher de la personne à contacter dont les coordonnées figurent sur la fiche de poste, afin qu'un entretien permette de faire valoir motivation et compétences au regard du profil attendu par l'administration. Ce point est précisé dans chaque note d'enquête.

Ces entretiens donnent lieu à l'établissement de fiches qui sont présentées aux élus en complément des avis émis dans l'application Mutation par la hiérarchie actuelle des candidats. Ces fiches sont destinées à donner un éclairage supplémentaire concernant l'adéquation des candidatures aux postes sollicités et leur motivation.

**L'administration ne retient pas les candidats qui n'ont pas fait la démarche de contacter la personne référente indiquée sur la fiche de poste.**

## COMMENTAIRES DE L'USD-FO

⇒ Sont classés à profil les postes outre mer en raison de la spécificité du contexte ultra marin, les postes en direction à compétence nationale, les postes de CSDS encadrant une GU ou une TGU, ainsi que certains postes de gestion en administration générale (Secrétariat général, PLI).

⇒ Manque d'attractivité confirmé pour les postes de chef de service sans promotion, et en particulier pour les postes de CSDS.

Ce sujet nécessite désormais une étude de fond concernant l'encadrement des unités de surveillance depuis la réforme de 2011, la tendance à la désaffectation de ces fonctions de CSDS étant en effet constatée à la fois lors des enquêtes sans promotion et lors des enquêtes avec promotion.

## DEROULEMENT DE LA CAPC

Certains choix proposés par l'administration ont fait débat :

- lorsque l'argument décisionnel mis en avant est « le choix du directeur », indépendamment de toute objectivité sur la qualité et l'ancienneté d'autres candidatures ;
- lorsque la règle de délai d'occupation de fonctions de chef de service est appliquée à géométrie variable ;
- concernant l'outre mer, où l'administration impose désormais un séjour minimal, sur demande des préfets, afin de stabiliser les équipes d'encadrement dans ces territoires. Cette contrainte est appliquée également aux agents affectés au TAM.

**Attention attirée** : un agent inscrit au tableau annuel des mutations retenu à une enquête IR2/IR3 est automatiquement radié du tableau annuel des mutations ; il appartient à chacun de faire connaître sans ambiguïté à l'administration tout choix préférentiel portant sur le TAM ou une enquête.

Autres sujets traités lors de cette CAPC :

L'USD FO a souligné l'absence de doctrine concernant le calibrage en poste de chef de service de certains postes en administration générale, regrettant la disparité entre les directions interrégionales. Le président de séance a indiqué que ce calibrage dépend effectivement des demandes des directeurs interrégionaux, qui si elles sont formulées par certains, ne sont pas pour autant systématiquement arbitrées favorablement au niveau central.

Le recrutement par contrat (CDD de trois ans renouvelable) et sur profil d'un psychologue auprès de la DNRED a été acté. Cette personne sera rémunérée au grade d'IR3 ,3ème échelon.

L'administration a en effet décidé de mettre en place un réseau de psychologues du travail auprès des DI selon un calendrier qui se déroulera dans les prochains mois. Ces psychologues joueront principalement un rôle dans le cadre des processus de recrutement mais auront également vocation à intervenir dans le cadre de la démarche BEAT (bien être au travail) au niveau du collectif de travail.

La fiche de poste du psychologue recruté auprès de la DNRED a été présentée par l'administration comme adaptée aux spécificités de cette direction, au contexte de la « refondation » en cours de la DNRED, et à l'exposition particulière de certaines fonctions.

## COMMENTAIRES DE L'USD-FO

⇒ Il convient toujours de rester vigilants face au "fait du prince", et seule la contradiction apportée par les élus à la volonté administrative unilatérale peut le permettre.

Sur ce point, l'USD-FO ne peut que déplorer, une nouvelle fois, le projet de réforme de la Fonction publique, qui risque de priver tous les agents de l'assistance des représentants des organisations syndicales.

En effet, nous rappelons que ce projet prévoit que les avis des commissions administratives paritaires ne soient plus recueillis pour les mutations et les promotions.

⇒ Le dossier relatif au recrutement des psychologues du travail va mériter une grande attention dans les mois à venir.

## VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NOM DE VOTRE REPRÉSENTANT USD-FO ?

Les noms sont accessibles sur le site du SNCD : [sncd.info](http://sncd.info) dans la rubrique "Organisation interne" , ou dans la Voix des Cadres que vous recevez chaque trimestre.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à les contacter plusieurs jours avant la date de la CAPC afin de garantir un meilleur suivi de votre situation.

\*\*\*\*\*

## COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

**Le chèque est à libeller à l'ordre de : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons			- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €			
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA  REMPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois)**

**Je souhaite régler par chèque**

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

PAGE 5/5